

Conseil du 17 juin 2016

Centre de loisirs :

Le bâtiment du centre de loisirs sera mis à disposition début août. Les entreprises procèdent aux dernières finitions, ne reste que la livraison du mobilier.

Les élus ont validé ensuite le chiffrage des travaux de maintenance prévus au restaurant scolaire et à l'école et la reprise des enduits sur l'ensemble de la périphérie de la salle de sports. Coût total : 20 500 €

Fusion des communautés de communes :

Le conseil a réitéré son avis défavorable à l'arrêté du Préfet concernant la fusion des communautés de communes du pays de Bâgé et de Pont-de-Vaux.

A ce sujet, le maire, Bertrand Vernoux, a indiqué que le travail a déjà commencé entre les deux communautés. Le top départ a été donné le 24 mai à Replonges lors d'une réunion de présentation aux élus des 21 communes concernées. Il va se poursuivre par la mise en place de groupes de travail regroupant les conseillers communautaires actuels des deux com-com.

Remises foncières de voies par APRR

Dans le cadre des opérations de Délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédu des autoroutes A40 et A406, le maire a présenté les plans projets. Il a expliqué que ces opérations de délimitation permettront les remises foncières de ces voies à la commune.

Vie associative :

L'adjointe, Pascale Robin, a profité de la réunion d'élaboration du planning de réservation des salles communales pour faire un point, avec les associations présentes, de leurs activités, leurs projets et leurs préoccupations. Elle a informé le conseil que, dans l'ensemble, les effectifs sont constants mais que toutes connaissent des problèmes de renouvellement des bureaux et des difficultés à recruter et rémunérer des éducateurs. Par ailleurs, aucune n'est intéressée pour relancer le forum des associations

Voirie :

Le premier adjoint, Jean-Pierre Réty, en charge de la commission a présenté le projet proposé par le bureau d'études Aintégra. Ce projet prévoit un plateau surélevé sur les quatre axes avec un rampant conséquent sur celui du Chemin Vieux, le rétablissement des panneaux « stop » à l'angle de la rue de la Madone et des cheminements piétons de part et d'autre des voies qui rétréciront la largeur de la chaussée. Concernant l'arrêt des bus, les services du Conseil départemental ont validé son déplacement plus à l'est, en bordure de la propriété Broyer.

Concernant le projet chiffré à 100 000 € HT le maire a déclaré qu'il convient de voir s'il est possible de revoir ce projet à l'économie sans pour autant, bien sûr, déroger aux règles de sécurité préconisées dans l'étude" .

Finalement, les principes d'aménagement ont été validés à l'unanimité moins 4 abstentions.

Les conseillers ont ensuite pris connaissance des derniers éléments concernant les travaux d'aménagement de la Madeleine. Le conseil a validé la proposition d'un positionnement des places de parking en épi le long de la RD 933 dans le sens de la circulation. La première phase de travaux devrait démarrer dans le courant de l'automne après le remplacement de la conduite d'eau potable prévue fin d'août. Concernant la réfection de la rue du Bourg, le projet prévoit la pose d'un trottoir en partie sud avec l'enfouissement des réseaux électriques, la poursuite d'un accotement stabilisé et la pose d'un tapis d'enrobé sur l'ensemble. Ces travaux seront d'abord précédés du renouvellement de la conduite d'eau potable.

Enfin les réfections des impasses de la Teppe, du poids public, du Mollard et des Epitalières sont prévues très bientôt ainsi les cheminements piétons le long de la rue de Romanèche et au nord de la rue du Bourg.